

**République Française - Département du Tarn**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
du Conseil Municipal de la Commune de **LES CABANNES**  
**Séance du 3 juin 2020**

**Nombres de membres : 11**

**Afférents au Conseil Municipal : 11**

**En exercice : 11**

**Qui ont pris part à la délibération : 10**

**Date de la convocation et affichage : 27 mai 2020**

**Date d'affichage du compte rendu de la réunion : 4 juin 2020**

L'an deux mille vingt et le trois juin à dix huit heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Roger Pégourié en raison de la crise sanitaire relative au Covid 19, sous la présidence de Monsieur Patrick LAVAGNE, Maire.

**Présents : BARBIERI Nadine - CHABBAL Stéphanie - CHANOUHA Jihad - DEPEYRE Marc -FAURE Claude - MESTE Christian - MOULIS Thierry — TENAUD Annick - WOILLEZ Philippe**

**Absente excusée : ODEGAARD Catherine**

Madame BARBIERI Nadine est nommée secrétaire de séance.

**2020- 009**

**7.1.3.**

**AFFECTATION DES RESULTATS 2019**

**Budget communal**

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif 2019 du budget communal laisse apparaître :

- un solde excédentaire en section de fonctionnement de 76 951.75 €

- un solde excédentaire cumulé en section d'investissement de 51 578.78 €.

Monsieur le Maire propose une affectation du résultat sur le budget primitif de 2020 de la commune comme suit :

- au compte 001 (excédent d'investissement) : 51 578.78 €

- au compte 002 (report à nouveau) : 76 951.75 €

**Budget assainissement**

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif 2019 du budget assainissement laisse apparaître :

- un solde excédentaire cumulé en section de fonctionnement de 12 587.41 €.

- un solde excédentaire cumulé en section d'investissement de 13 445.63 €.

Monsieur le Maire propose une affectation du résultat sur le budget primitif de 2020 de la commune comme suit :

- au compte 001 (excédent d'investissement) : 13 445.63 €.

- au compte 002 (report à nouveau) : 12 587.41 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité l'affectation du résultat 2019 du budget communal et du budget assainissement.

## **2020- 010**

**7.2.1**

### **VOTES DES TAXES LOCALES 2020**

Le Conseil municipal décide de voter les taxes locales 2020 comme suit, et sans augmentation des taux au niveau communal :

Taxe foncière bâti : 11.28 % sur une base d'imposition prévisionnelle de 343 800 €, soit un produit de :  
38 781 €.

Taxe foncière non bâti : 62.88 % sur une base d'imposition prévisionnelle de 12 300 €, soit un produit de : 7 734 €.

Soit un produit fiscal global de : 46 515 €.

## **2020 - 011**

**7.1.3**

### **VOTE DES BUDGETS 2020**

#### **BUDGET COMMUNAL 2020**

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2020 comme suit :

**Section de fonctionnement : 302 929,75 €**

**Section d'investissement : 257 034,69 €**

#### **BUDGET ASSAINISSEMENT 2020**

Le conseil municipal vote le budget primitif 2020 de l'assainissement comme suit :

**Section de fonctionnement : 51 375,41 €**

**Section d'investissement : 23 318,63 €**

**COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) est instituée dans chaque commune.

Présidée par le maire ou un adjoint délégué, elle est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, propose les personnes suivantes :

**Les douze membres titulaires proposés sont :**

- 1 – FAURE Claude, 160 chemin de la croix petite : 81170 LES CABANNES, T.H., T.F.B., T.F.N.B.,
- 2 – RIGAUD Michel, 81170 VINDRAC-ALAYRAC, T.F.N.B.
- 3 – MESTE Christian, 605 Côte de Gasc 81170 LES CABANNES , T.H., F.B. et F.N.B.
- 4 – WOILLEZ Philippe, 760 Côte de la Védillerie 81170 LES CABANNES, T.H., F.B et T.F.N.B.
- 5 – CHANOuha Jihad, 281 route des pigeonniers 81170 LOUBERS, T.F.B., T.F.N.B.
- 6 – BASTIDE Paul, 26 promenade de l'Autan 81170 LES CABANNES, T.H., T.F.B., T.F.N.B.
- 7 – FOULHOUX Sylvie, 5 rue de l'arbre vert 81170 LES CABANNES, T.H., T.F.B.
- 8 – GAUTEUR Alain, le campe de Besset 81170 LES CABANNES, T.H., T.F.B., T.F.N.B.
- 9 – GRIFFON Jacques, 105 ancien chemin de la Vediharié, 81170 LES CABANNES, T.H., T.F.B., T.F.N.B.
- 10 – LOUPIAS Denis, rue des Tanneries, 81170 CORDES SUR CIEL, T.F.B., T.F.N.B.
- 11- CHABBAL Stéphanie, 5 Impasse de la Bouriette, 81170 LES CABANNES, T.H., T.F.B., T.F.N.B.
- 12 - CHIES Jacques, 75 Côte de la Védillerie, 81170 LES CABANNES, T.H., T.F.B., T.F.N.B.

**Les douze membres suppléants proposés sont :**

- 1 – RAYNAUD Michel, 48 Promenade de l'Autan, 81170 LES CABANNES, T.H., T.F.B., T.F.N.B.
- 2 – GARRES Jean, 3 Impasse La Devèze 81170 LES CABANNES, T.H., T.F.B., T.F.N.B.
- 3 – MOULIS Thierry, 920 Côte de la Védillerie, 81170 LES CABANNES, T.H., T.F.B., T.F.N.B.
- 4 – DONNADILLE Karine, 16 promenade de l'Autan, 81170 LES CABANNES, T.H., T.F.B., T.F.N.B.
- 5 – LAURENS Alain – Les Crozes, 81170 LES CABANNES, T.H., T.F.B., T.F.N.B.
- 6 – MALFETTES Christian – 81170 MOUZIEYS-PANENS, T.F.N.B.
- 7 – BASTIDE Thierry 860 Côte de la Védillerie, 81170 LES CABANNES, T.H., T.F.B.,

T.F.N.B.

8 – MOULIS Josette, 14 Place de la Tour 81170 LES CABANNES, T.H., T.F.B., T.F.N.B.

9 – LAFON Alain, 9 La Peyrade, 81170 LES CABANNES, T.H., T.F.B., T.F.N.B.

10 – BLAY Michel, 185 chemin du poète 81170 LES CABANNES T.H, T.F.N.B., T.F.B.

11 – BUCHE Bernard, 19 rue Saint-Félix – 81170 LES CABANNES, T.H., T.F.B., T.F.N.B.

12 – ODEGAARD Catherine – 555 Côte de la Védillerie – 81170 LES CABANNES, T.H., T.F.B., T.F.N.B.

**2020- 013**

**1.3.1.**

**Adhésion au groupement de commandes initié par le syndicat intercommunal d'énergies du département de l'Aveyron (SIEDA), le syndicat départemental d'énergies du Cantal (SDEC), le syndicat départemental d'énergies de la Haute-Loire (SDE43), la fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze (FDEE 19), le syndicat départemental d'énergies du Gers (SDEG), la fédération départementale d'énergies du Lot (FDEM), le syndicat départemental d'électrification et d'équipement de la Lozère (SDEE), et le syndicat départemental d'énergies du Tarn (SDET) pour l'achat d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique.**

Le conseil Municipal,

Vu le Code de l'Energie,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention constitutive jointe en annexe,

Considérant que la commune a des besoins en matière :

- d'acheminement et de fourniture d'électricité,
- de services d'efficacité énergétique,

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergies du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Énergies du Lot (FDEL), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC) et le Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn (SDET) ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur,

Considérant que le SIEDA (Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron), le SDEC (Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal), la FDEE 19 (Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze), le SDEG (Syndicat Départemental d'Énergies du Gers), le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire (SDE43), la FDEL (Fédération Départementale d'Énergies du Lot), le SDEE (Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère) et le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs,

Considérant que la commune, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- décide de l'adhésion de la commune au groupement de commandes précité pour :
  - o L'acheminement et la fourniture d'électricité ;
  - o La fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.
- approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de la convention constitutive par Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,
- Prend acte que le Syndicat de son département ou par défaut le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune, et ce sans distinction de procédures,
- Autorise Monsieur le Maire à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,
- Habilite le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Les Cabannes.

**2020- 014**

**7.1.1.**

### **Création d'une liaison cyclo-pédestre – demande de subventions**

Suite à la réflexion sur le Projet Communal 2020-2026,

Suite à la demande d'aménagement d'une liaison cyclo-pédestre en agglomération et hors agglomération sur la RD 91 par les riverains,

Suite à la réflexion sur une liaison cyclo-pédestre, voire une liaison douce entre la cité de Cordes/Ciel et la gare de Vindrac Alayrac, d'intérêt intercommunal,

le Conseil Municipal décide :

- de réaliser les travaux d'aménagement d'une liaison cyclo-pédestre en conformité avec les préconisations du service randonnées et transition écologique du Conseil Départemental du Tarn pour un montant de 69 642,77 € H.T. (83 571,32 € TTC)
- de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès :
  - o de l'Etat, au titre de la Dsil
  - o de la Région, au titre du plan vélo
  - o du Conseil Départemental du Tarn, au titre du contrat Atouts-Tarn

## Plan de financement :

Organisme	Montant des Travaux retenus	% subvention	Montant de la participation
Etat	69 642,77 €	30 %	20 892 €
Région Occitanie	69 642,77 €	25 %	17 410 €
Département du Tarn	69 642,77 €	25 %	17 410 €
Autofinancement Commune	69 642,77 €	20 %	13 930,77 €
<b>TOTAUX</b>	<b>69 642,77 €</b>	<b>100 %</b>	<b>69 642,77 €</b>

2020- 015

7.1.1.

### Végétalisation du cimetière – demande de subvention

Suite à l'étude d'orientation sur l'aménagement et la végétalisation du cimetière communal, rédigée par le C.A.U.E. du Tarn (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, Suite aux engagements du Projet Communal 2020-2026,  
Suite à l'engagement de la commune sur un objectif « zéro phyto »,  
Considérant que le cimetière communal est un réel espace ouvert au public et qu'il doit être entretenu de manière régulière, demandant de nombreuses heures de travail aux agents communaux,

le Conseil Municipal décide :

- de réaliser les travaux de végétalisation du cimetière pour un montant de 27 966.60 € H.T. (33 523,92 € TTC)
- de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental du Tarn, au titre du FDT (Fonds Départemental d'Intervention).

## Plan de financement :

Organisme	Montant des Travaux retenus	% subvention	Montant de la participation
Département du Tarn	27 966.60 €	30 %	8 389.98 €
Autofinancement Commune		70 %	19 576.62 €
<b>TOTAUX</b>		<b>100 %</b>	<b>27 966.60 €</b>